Règlement du Rallye Photographie Besançon

Organisé par

L'association Grain d'pixel

Le 19 septembre 2020

Glossaire : Lorsqu'ils sont utilisés dans le présent règlement, les termes ci-dessous ont la signification suivante :

Rallye : Evénement sous forme de concours organisé par Grain d'pixel sous la dénomination ***Rallye Photographie Besançon***.

Organisateur : L'association Grain d'pixel

Participant : Personne physique ou équipe régulièrement inscrite individuellement au concours.

Équipe : Groupe de 2 personnes physiques participant au concours dans le cadre d'une inscription unique. L'équipe est considérée comme un participant unique. Tous les membres d'une équipe sont également solidaires des obligations du règlement.

Jury : Groupe de personnes physiques désigné par l'association Grain d'pixel pour débattre et désigner les lauréats du concours.

Article 1 : organisateur

L'association Grain d'pixel, sise 7 rue Marnotte 25000 Besançon, en partenariat avec Lé Mô Doubs, organise l'édition 2020 d'un concours « Rallye Photographie Besançon »

Article 2 : personnes concernées

Ce concours est ouvert à toute personne physique à l'exclusion des personnes ayant participé à son organisation et des membres du jury.

Concernant les participants mineurs, l'association Grain d'pixel autorise leur inscription dès lors qu'ils sont âgés de 16 ans minimum, qu'ils fassent équipe avec une personne majeure .et justifient d'une autorisation parentale.

Article 3 : modalité d'inscription

Les participants s'inscrivent seuls ou par équipe.

Les inscriptions sont ouvertes pour un maximum de 30 participants.

Chaque participant concourt avec son propre équipement photo numérique (*Appareil photo numérique ou smartphone*) capable de fournir une image au format Jpeg sur une carte SD ou CF ou par email (Pas de transfert USB). Le participant doit préciser, dès son inscription, à l'organisateur, le type d'équipement et le type de transfert qu'il utilisera lors du concours.

Chaque participant accepte de participer à l'échange de tirages photos entre participants. Il devra fournir un tirage papier 13x18cm d'une photo de sa photothèque personnelle.

Chaque participant doit s'acquitter d'un droit d'inscription de 15 € en individuel, de 20 € en équipe.

L'inscription et le règlement du droit d'inscription se font sur le site de l'organisateur à l'adresse :

http://grain-dpixel.fr/info/rallye-photographie-besancon-2020/

Chaque participant inscrit sur le site de l'organisateur doit fournir, à son enregistrement le jour du rallye, un dossier d'enregistrement contenant :

- Le ticket d'inscription à l'événement.
- L'autorisation parentale pour les équipes contenant un mineur.
- Le tirage papier 13x18 proposé pour l'échange de photos entre participants.

La date limite d'inscription est fixée au 16 septembre 2020 à 24h00.

Article 4 : responsabilités des participants et de l'association

Tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète ou non conforme, ne pourra être pris en compte et entrainera la nullité de la participation et le remboursement des droits d'inscription engagés.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours par un participant entrainera l'élimination de l'équipe concernée sans aucun remboursement.

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et posséder une assurance responsabilité civile. L'organisateur s'exonère de toute responsabilité en cas d'accident et de vol et ne pourra faire l'objet de quelques poursuites judiciaires.

L'inscription au rallye est définitive et ne pourra faire l'objet de remboursement sauf en cas de force majeure justifiée

L'organisateur se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure, ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient ou si le nombre de participants est inférieur à 6 et s'engage à rembourser les participants dans ces cas uniquement.

Article 5 : Principe du Rallye

Pour les transferts par carte, chaque participant utilise deux cartes fournies par l'association, au format qu'il aura précisé dans son dossier d'inscription. Ces deux cartes sont identifiées par son N° de dossard. Elles seront les seules acceptées. Pour les transferts par mail, chaque participant envoie sa photo à l'adresse mail *rallye@grain-dpixel.fr* depuis l'adresse mail utilisée lors de l'inscription

Le rallye se compose de quatre défis à relever sur une durée maximum de 1 heure.

Les défis proposés sont adaptés au fait que le rallye se déroule à pied.

Pour chaque défi, pour les transferts par carte, le participant reçoit une première carte numérotée qu'il doit utiliser pour ses prises de vue.

Le thème du défi est dévoilé simultanément à tous les participants au début de chaque heure allouée.

Les photos proposées doivent être prises dans l'heure. Les seuls traitements acceptés sont ceux disponibles dans le dispositif de prise de vue.

Au terme du temps alloué ou avant s'il le souhaite, pour les transferts par carte, le participant remet sa carte contenant **une seule photo** à l'organisateur sur le lieu de rassemblement. Il ne pourra pas reprendre cette carte et il reçoit une autre carte vierge qu'il devra utiliser pour le défi suivant : si le participant souhaite prendre des photos pour son propre usage, il doit prévoir une carte personnelle : l'organisation ne prend pas en charge le stockage et le transfert des photos conservées pour l'usage propre. Pour les transferts par mail, le participant envoie une seule photo à l'adresse mail rallye@grain-dpixel.fr

Lorsque toutes les cartes et les mails sont récupérés, les photos sont transmises au jury qui délibère et les cartes sont reformatées pour les défis suivants.

Article 6 : Principe de l'échange de photos

Les photos proposées par les participants dans leur dossier d'enregistrement sont exposées pendant la durée du rallye.

Pendant que le jury délibère pour le dernier défi, les participants discutent entre eux pour choisir une photo autre que la leur qu'ils pourront conserver.

Article 7 : prix des participants

A l'issue des trois premiers défis durant la délibération du jury, l'association organise un vote pour le prix des candidats portant sur les 3 premiers thèmes du défi, **les photos déposées par les concurrents seront projetées et les participants pourront voter pour leur photo préférée. Celle qui aura reçu le plus de voix recevra le prix spécial des candidats.**

Article 8 : Déroulement du rallye

Le rallye se déroulera le **19 septembre 2020 de 14h00 à 18h00**

Suite à l'inscription un mail de confirmation est envoyé contenant le ticket d'inscription à fournir dans le dossier d'enregistrement.

Le 19 septembre, les participants se présenteront à l'enregistrement au lieu de rassemblement :

Restaurant Lé Mô Doubs, 28 rue de la république 25000 BESANÇON

L'enregistrement aura lieu de 13h30 à 13h55.

Ils devront se munir de **leur matériel (appareil photo** et carte mémoire s'ils souhaitent faire des photos pour leur propre usage ou **smartphone), d'une pièce d'identité** et déposer **leur dossier d'enregistrement complet** (ticket d'inscription, autorisation parentale pour les mineurs et tirage 13x18cm de leur photo). Les dossiers incomplets interdisent l'enregistrement sans possibilité de remboursement.

Il n'est pas possible de participer au rallye en cours de route : tous les participants doivent s'enregistrer avant le départ.

Les participants reçoivent leur dossard. **Le port du dossard est obligatoire** pendant la durée du rallye. L'absence de dossard disqualifie le participant.

Le départ est donné à l'annonce du thème du premier défi.

Toutes les heures au maximum, les participants doivent impérativement se rendre au lieu de rassemblement afin d'échanger leurs cartes ou envoyer leur mail et connaître le thème suivant et continuer l'aventure.

Les participants ne doivent laisser que 1 photo par thème.

Au terme du dernier défi et après l'échange de photo, le jury proclame les résultats.

Pour chaque défi trois photos sont classées et récompensées par un lot fourni par nos sponsors.

Tous les participants reçoivent un lot de consolation.

Les résultats seront publiés sur le site internet de l'association à la rubrique « le rallye photo » www.grain-dpixel.fr et sur la page Facebook rallye Grain d'pixel.

Au terme de la manifestation, les participants qui le souhaitent, récupèrent leurs photos sur une carte qu'ils fournissent.

Article 9 : délibération du jury

Le jury est composé d'au minimum 3 personnes du monde de l'image (photographes, amateurs d'art…) .

Ce jury souverain désignera les lauréats du rallye.

Les photographies soumises au format numérique à son jugement ne devront contenir que leur n° d'inscription et aucune information permettant leur identification. Afin de préserver l'impartialité des membres du jury.

Les critères de sélection du jury seront :

- **Le respect du thème imposé**
- **La qualité de l'approche artistique**

Le jury accordera une importance moindre à l'aspect technique de la photographie, afin de ne pas privilégier les participants disposant du matériel le plus performant.

Les seuls traitements acceptés sont ceux disponibles dans le dispositif de prise de vue.

Les photomontages ne seront pas acceptés par le jury

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 10 : droit à l'image

Les participants sont seuls responsables du contenu de leurs clichés et ils s'engagent à respecter le droit à l'image.

Les participants s'assureront de l'autorisation des personnes éventuellement photographiées.

Ils reconnaissent également que pour toutes les données protégées par un droit de propriété intellectuelle, une autorisation expresse et préalable auprès du titulaire de droits est exigée par la loi, notamment avant toute reproduction, représentation ou communication au public.

Les participants reconnaissent que pour ces raisons, le cas échéant, leur responsabilité pourra être engagée en cas de plainte.

En validant ce présent règlement, les participants acceptent d'apparaitre sur des photos prises par les organisateurs lors de la manifestation dans le but de la promouvoir.

Article 11 : propriété intellectuelle des photographes et droits d'utilisation

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du Rallye, conformément au code de la propriété intellectuelle.

Cependant, il autorise l'organisateur à utiliser ses images et ce uniquement à des fins de promotion du rallye sur quelque support que ce soit pour une durée de trois ans. Les œuvres seront toujours utilisées sans modification avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale : en aucun cas il ne sera versé aux participants de droits d'auteur.

Article 12 : application du règlement

La participation à ce rallye implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de son déroulement.